

M – 2 La connaissance des dispositifs d'aide à la conduite

Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Définir les objectifs de l'ADAS (Aide à la conduite)
- Découvrir les types de capteurs utilisés aujourd'hui
- Comprendre les protocoles et normes de sécurité ADAS

Public et pré requis :

❖ **Taille du groupe** : 5 Minimum

❖ **Type de public** : Tout professionnels de la réparation et de la maintenance automobile.

❖ **Connaissances requises** : Compréhension (et expression) écrite et orale de la langue Française.
Être capable d'utiliser des outils de diagnostic dans leurs fonctions d'entretien

Nous contacter pour les modalités d'accès aux stagiaires avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Modalités techniques et pédagogiques :

Exercices pratiques : réglages, calibrages et comparaison des différents outils

Pédagogie active et participative avec alternance de présentation en salle et démonstration en atelier.

Durée, coût et Modalités de déroulement :

Durée totale : 2 jours de 7 h

Lieu de formation : CFA 3IFA – Rue du Roselet - CS 80106 61000 ALENCON

☎ 02 33 28 76 76

Coût de formation : 910 Euros

Contact :

Madame Françoise DUHAUSSAY – Responsable pôle développement

fduhaussay@3ifa.fr

02 33 28 84 88 – 06 33 97 05 77

Contenus de la formation :

* technologies mises en place par les constructeurs pour aider le conducteur dans sa conduite

* Comment fonctionne l'ADAS

* Les systèmes passifs : ABS, ESC, TCS, caméra de recul, LDW, FCQ, détection d'angle mort, aide au stationnement.

* Les systèmes actifs : le freinage d'urgence, direction d'urgence, régulateur de vitesse adaptatif, assistance au maintien dans la voie, assistance embouteillage, stationnement

automatique.

* les six niveaux d'autonomie des véhicules : pas d'automatisation, aide à la conduite, automatisation partielle de la conduite, automatisation conditionnelle de la conduite, automatisation élevée de la conduite, automatisation complète de la conduite.

.

* les types de véhicules autonomes : voitures de tourisme, taxis et véhicules de covoiturage, véhicules de transport.

Suivi et évaluation :

- > Évaluation des connaissances en fin de formation.
- > Évaluation par observation, exercices et/ou mise en situation.
- > Évaluation de satisfaction à chaud réalisée en fin de stage.

Validation :

- > Attestation de fin de formation avec les acquis de formation
- > Feuille d'émargement.

A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 € HT /heure si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.